

---

## Caritat de Condorcet. Député à la Convention Nationale, Mort le 28 Mars 1794.

**Numéro d'inventaire :** 1979.25378

**Auteur(s) :** Jean Duplessi-Bertaux

Levachez

**Type de document :** image imprimée

**Période de création :** 4e quart 18e siècle

**Date de création :** 1798 (vers)

**Description :** gravure en taille-douce : eau-forte et pointillé cuvette visible des rousseurs

dimensions de la feuille : 441 x 289

**Mesures :** hauteur : 433 mm ; largeur : 283 mm

**Notes :** Portrait en buste de profil de Caritat de Condorcet / Député à la Convention Nationale, / Mort le 28 Mars 1794. Le médaillon est placé au-dessus du bas-relief qui représente Condorcet se donnant la mort dans sa prison. Les bas-reliefs accompagnant les portraits font suite aux "Tableaux historiques de la Révolution française". au-dessous des gravures, figure un texte résumant l'histoire de la vie publique et privée du personnage. au-dessous du médaillon, à g. : "Levachez sc." au-dessous du tr. c. : " "Duplessis Bertaux inv. & del. - An 6 de la Répub. - Duplessis Bertaux aqua forti". Les Levachez sont graveurs au pointillé et marchands d'estampes en taille douce. Duplessi-Bertaux (Jean) : dessinateur et graveur à l'eau-forte (1747-1820) IFF. P. 265. Mention de la gravure, p. 328

**Mots-clés :** Histoire et mythologie

**Filière :** aucune

**Niveau :** aucun

**Autres descriptions :** Langue : Français

ill.



## CARITAT DE CONDORCET

DÉPUTÉ À LA CONVENTION NATIONALE.

Mort le 28 mars 1794.

Rien ne situe plus le crime que la vie de l'homme vertueux; rien n'éprouve plus les tyrans que l'existence d'un philosophe dont l'esprit d'indépendance, forme essentiellement le caractère. Plus on a l'ame élevée, moins on est porté à flétrir sous la tyrannie. C'est à ces titres que Condorcet s'était attiré la haine que lui portait Robespierre. Mais le dictateur avait encore d'autres motifs pour proscrire cet homme célèbre; ce dernier avait été chargé de présenter un projet de Constitution; il avait évidemment été tellement opposé aux dessins de nos tyrans révolutionnaires, que s'il avait été adopté, nous n'ussions jamais été en paix aux logiques calomniantes dont nous avons eu tant à gémir.

Condorcet fut mis au nombre des premiers députés proscrits après le 3 mai; on le comprit dans l'acte d'accusation qui fut porté contre Rabaut, Brissot, Vergniaud, Faubel &c. Les témoins à charge étaient presque tous des chefs de la municipalité de Paris, à la fois comparatrice et accusatrice. Mais la défense des accusés détruisit complètement toutes les inculpations. Le président du tribunal, voyant se manifester des sentiments de justice, écrit à la Convention, que si elle laissait prolonger l'instruction du procès, les formalités de la loi le jetteraient dans un grand embarras. C'était de manifester une autorisation pour exiger ses victimes. Cette lettre fut exerçée d'une députation de jacobins. Le décret qui autorisa le juri à cesser l'instruction du procès, dès qu'il se croirait assez instruit, fut un arrêt de mort. Les parisiens voulurent frôlément celle des députés les plus distingués par leurs talents, et la plupart aussi par leurs vertus.

Condorcet n'avait point été arrêté. Mais on découvrit enfin son asile, et on l'arrêta, et fut alors qu'il péri, dans sa prison, du poison dont il s'était muni. Ainsi péri un littérateur, un savant, qui, sous ces deux titres, n'avait d'autre égal dans l'Europe, que l'ingénieur Baily.

\* Condorcet se donna la mort dans sa prison.

